

Sous-titrage : le cas de la Belgique

Thierry Horguelin

Numéro 65, février–mars 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/22675ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

24/30 I/S

ISSN

0707-9389 (imprimé)

1923-5097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Horguelin, T. (1993). Sous-titrage : le cas de la Belgique. *24 images*, (65), 31–31.

SOUS-TITRAGE: LE CAS DE LA BELGIQUE

par Thierry Horguelin

À l'image de ce pays sans bon sens, la situation du sous-titrage en Belgique est à la fois paradoxale et privilégiée. Le paradoxe est celui d'un pays politiquement aussi improbable que le Canada: une zone francophone, une zone néerlandophone, et entre les deux, Bruxelles, îlot francophone à 80 % isolé en terre flamande. Or, la situation de Bruxelles, capitale impossible d'un pays impossible, est, une fois n'est pas coutume, favorable aux cinéphiles, puisqu'elle a imposé — plutôt que l'aberration de deux réseaux de salles unilingues — le sous-titrage bilingue comme solution la plus raisonnable. Ce sont ces mêmes copies, sous-titrées dans les deux langues, qui seront montrées en Flandre: d'une part, le bassin néerlandophone (Hollande comprise) n'est pas assez important pour rentabiliser les frais de doublage; d'autre part, la «tolérance» du grand public au sous-titrage étant affaire d'habitude culturelle, les Néerlandais s'accommodent traditionnellement très bien des sous-titres, contrairement aux Allemands ou aux Italiens, qui leur sont farouchement hostiles.

En Wallonie, la situation est différente: il paraît que, contrairement aux francophones de Bruxelles, ceux de Wallonie ne supportent pas les sous-titres. J'écris «il paraît», car il faut faire la part de la mauvaise volonté du groupe Claes, qui possède 70 % des écrans de Wallonie — un quasi-monopole qui n'invite guère à l'audace. On notera qu'à Liège, le cinéma Le Parc (salle art et essai indépendante et dynamique mêlant répertoire et primeurs, comme l'Outremont des grands jours) présente avec beaucoup de succès tous ses films en V.O. sous-titrée, et reprogramme même en V.O. des films (tels *Howards End* ou *Unforgiven*) ayant fait l'objet d'une première exploitation en version doublée dans les salles commerciales. Les propriétaires du Parc comptent ouvrir au printemps deux autres salles en plein centre-ville, ce qui achèvera d'équilibrer le parc liégeois. Mais Liège reste un cas privilégié par rapport à d'autres villes de Wallonie comme Mons ou Namur, qui n'ont droit aux sous-titres qu'en temps de festival (car toutes ces villes ont, signe des temps, leur festival).

Toujours est-il que les maisons de sous-titrage sont ici relativement prospères. En activité depuis cinquante ans, Titrafilms, l'une des plus anciennes au monde, est également implantée en Hollande, en France, en Suisse

et aux États-Unis. Quant à LTI, la petite boîte qui monte, elle sous-titre entre 400 et 500 films par an (pour la Belgique et pour l'étranger). Elle emploie pour ce faire une vingtaine de personnes, ainsi que quatre équipes de deux traducteurs (un francophone et un néerlandophone), qui travaillent à des cadences de stakhanovistes. On compte idéalement cinq jours pour la traduction d'un film dans les deux langues (trois pour le premier traducteur, généralement francophone, et deux pour le second, qui travaille à partir de la traduction du premier; de même, lorsque le film a déjà été sous-titré en France, le traducteur francophone travaille à partir de cette version qu'il réduit de moitié). Dans les faits, et en particulier à la veille des Fêtes ou du Festival de Bruxelles, les traducteurs n'ont guère que trois jours pour produire les quelque 1 200 sous-titres bilingues que compte un film (payés 19 FB la ligne, soit 75 cents, ce qui revient à un peu plus de 900 \$ par film pour chaque traducteur).

Fait à souligner, c'est la plupart du temps le distributeur qui choisit l'équipe de traducteurs, en fonction de leurs affinités connues avec tel ou tel type de film (un distributeur art et essai de Bruxelles emploie même ses propres traducteurs). Au total, il en coûte au distributeur 60 000 FB (2 400 \$) pour la première copie sous-titrée, 30 000 FB (1 200 \$) pour les copies suivantes.

L'existence d'un tel marché explique aussi qu'intéressée depuis dix ans dans la recherche, LTI ait présenté en 1988 — en collaboration avec LMC, une boîte française — le premier prototype de sous-titrage au laser, aujourd'hui breveté dans quarante pays. Les avantages de cette technique sur le traditionnel procédé chimique sont innombrables: informatisation complète de toute la chaîne de production (depuis les repérages et le calibrage jusqu'à la gravure des sous-titres sur la pellicule, en passant par la traduction proprement dite, les traducteurs travaillant à domicile avec le programme); possibilité pour le distributeur de visionner une maquette sur cassette-vidéo, ce qui permet corrections et ajustements de dernière minute en évitant le coûteux tirage d'une copie zéro; enfin propreté du procédé (plus d'agression chimique de la pellicule). ■